

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 24 mars 2014  
Séance tenue le 25 mars 2014

Résolution: CM14 0311

---

### **Motion de l'opposition officielle pour éviter de nouveaux cas comme celui de la maison Redpath**

Avant présentation, la conseillère Anne-Marie Sigouin présente une nouvelle version de l'article 65.01 dont le texte se lit comme suit :

#### **Motion en faveur de la création d'un répertoire montréalais des bâtiments d'intérêt patrimonial publics et privés, visant particulièrement ceux considérés vulnérables**

Attendu qu'il est essentiel de prendre des mesures permanentes pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais;

Attendu la propension de certains propriétaires à laisser leur immeuble à l'abandon jusqu'à ce que la seule option possible soit celle de la démolition, comme ce fut le cas pour la maison Redpath;

Attendu que l'application du règlement sur l'entretien des bâtiments relève des arrondissements;

Attendu que les outils règlementaires régissant la démolition d'immeubles et la protection du patrimoine varient d'un arrondissement à l'autre;

Il est proposé par Mme Anne-Marie Sigouin

appuyé par M. Alex Norris  
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - invite les arrondissements, sous la coordination de la Direction de la culture et du patrimoine, à répertorier les bâtiments d'intérêt patrimonial sur leur territoire, qu'ils soient de propriété publique ou privée, et à identifier ceux qui sont vacants, à risque d'être démolis ou dont l'avenir est incertain;
- 2 - demande au comité exécutif de mandater la Direction de la culture et du patrimoine et le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'étudier conjointement la portée et l'application des règlements municipaux relatifs à la protection du patrimoine, de recommander toute modification nécessaire pour assurer la protection efficace du patrimoine immobilier et enfin, d'évaluer les enjeux liés au financement de son entretien et de sa mise en valeur.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

65.01  
/pl

Denis CODERRE

---

Maire

Yves SAINDON

---

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 1er avril 2014

## **CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM14 0312**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2014**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE SUR LES STATIONNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

Attendu que le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ont développé une norme intitulée « Lutte aux îlots de chaleur urbains - Aménagement des aires de stationnement - Guide à l'intention des concepteurs » afin d'améliorer la performance thermique des aires de stationnement et ainsi contribuer à la diminution des effets attribuables aux îlots de chaleur urbains sur la santé;

Attendu que la construction d'aires de stationnements extérieurs implique une imperméabilisation des sols et la pose de matériaux de surface avec un faible indice de réflectance solaire (IRS) qui participent à la formation d'îlots de chaleur urbains;

Attendu que le verdissement est un élément essentiel à intégrer pour limiter les impacts environnementaux sur les stationnements existants ou amenés à être construits;

Attendu que le ministère des Transports du Québec a ajouté à son guide sur l'aménagement des aires de stationnement une note à propos de la norme afin qu'elle soit mise en pratique par tous les professionnels du Québec;

Attendu que Stationnement de Montréal s'est engagé publiquement à respecter la norme;

Attendu que plusieurs arrondissements ont déjà bonifié leurs règlements d'urbanisme en matière d'aménagement d'aires de stationnement pour respecter cette norme;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Craig Sauvé  
Mme Justine McIntyre

que la ville de Montréal s'engage à faire la promotion de la norme « Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs » auprès de l'ensemble de ses arrondissements et l'utilise dans le cadre de la réfection ou de la construction d'aires de stationnements sous sa juridiction.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

## **CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM14 0313**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2014**

#### **MOTION DE LA DEUXIÈME OPPOSITION DEMANDANT D'ACCÉLÉRER LA MISE SUR PIED DU BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES**

Attendu que les enquêtes sur les décès et les accidents graves impliquant des policiers sont actuellement menées par d'autres policiers;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est engagé par le projet de loi 12, adopté en mai 2013, à créer le Bureau des enquêtes indépendantes, dont le mandat sera d'investiguer les cas où un civil est tué ou a subi une blessure grave par un policier, lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police, ainsi que toute blessure causée par un policier avec une arme à feu;

Attendu que lors de l'adoption de la loi, le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, a indiqué que le Bureau des enquêtes indépendantes sera opérationnel un an après l'entrée en vigueur de la loi;

Attendu la déclaration adoptée par le conseil municipal le 20 juin 2011, qui invitait le gouvernement du Québec et le ministère de la Sécurité publique à « créer le plus tôt possible une unité indépendante dont le principal mandat sera d'enquêter sur les incidents impliquant des policiers » (CM 11 0425);

Attendu que le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M. Jacques Frémont, a pressé le gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place du Bureau des enquêtes indépendantes à la suite du décès de M. Alain Magloire, survenu à Montréal le 3 février dernier;

Attendu que la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes permettra d'augmenter la confiance des Montréalais dans les processus d'enquêtes policières, des processus qui doivent être transparents, indépendants et imputables;

Attendu que Montréal connaît une forte concentration de personnes dans les espaces publics aux prises avec divers problèmes sociaux, tels l'itinérance, l'extrême pauvreté, des problèmes de toxicomanie, de santé mentale, etc.;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand

- 1 - que le conseil de ville demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes;
- 2 - d'adopter le règlement pour mettre en application la *Loi modifiant la Loi sur la police* concernant les enquêtes indépendantes;

3 - que la Ville de Montréal soit consultée dans le cadre de la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes.

Adopté à l'unanimité.

65.03